

La grille tarifaire s'applique uniquement pour les sociétés répondant à l'ensemble des critères d'éligibilité du bulletin de souscription (notamment vérifier les antécédents prud'homaux)

**TARIF MENSUEL (2)**

Tranches D'effectifs (1)	Plafond de garantie annuel <b>40 000 €</b>	Plafond de garantie annuel <b>75 000 €</b>	Plafond de garantie annuel <b>150 000 €</b>	Plafond de garantie annuel <b>250 000 €</b>
Entre 1 et 5 employés	76,90 €	88,01 €	102,82 €	121,04 €
Entre 6 et 10 employés		97,95 €	120,47 €	132,48 €
Entre 11 et 25 employés		152,59 €	172,81 €	197,64 €
Entre 26 et 50 employés		234,08 €	273,72 €	300,15 €
Entre 51 et 75 employés			336,10 €	431,41 €
Entre 76 à 100 employés			413,38 €	490,66 €
Plus de 100 employés	<b>SUR QUESTIONNAIRE</b>			

Les primes s'entendent en Euros y compris frais et taxes d'assurances hors TVA récupérable sur la prévention des risques psychosociaux.

(1) dernier effectif consolidé (de l'entreprise et de ses filiales)

(2) 5% d'escompte en cas de paiement annuel

### Franchises par réclamation

#### Sociétés de moins de 50 salariés

**SANS FRANCHISE Sauf Pour :**

**Rupture abusive:**

2500 € + 10% du montant de la rémunération annuelle brute de la personne faisant l'objet de la rupture abusive **pour les entreprises de moins de 50 salariés** qui feront appel à la hotline juridique dédiée en amont dans le cadre de la rupture ayant donné lieu à la réclamation

5000 € + 10% pour les entreprises qui ne feront pas appel à la hotline et **pour les entreprises de plus de 50 salariés**

#### Sociétés de plus de 50 salariés

**SANS FRANCHISE Sauf Pour :**

**Rupture abusive et Réclamation multiple\* relative à une rupture abusive :**

5000 € + 10% du montant de la rémunération brute annuelle de la personne faisant l'objet de la rupture abusive (plafonnée à 100 000 € pour réclamation multiple\*)

*\* réclamation fondée sur une rupture abusive faite conjointement par 10 employés, 5 employés si cette réclamation multiple fait suite à un licenciement économique collectif*

#### Activités uniquement sur questionnaire pour étude d'une tarification spécifique :

- Exclusions additionnelles exceptionnelles cause contexte national : Hôtellerie / Restauration / Agences de voyages / Transports de passagers (hors ambulances et taxis) / Magasins de vêtements
- Organisme public
- Club de sport professionnel
- Cabinet de recrutement ou agence intérimaire
- Institution financière (banque, compagnie d'assurance ou réassurance, fond d'investissement ou de capital-risque)
- Biotechnologie, recherche et développement dans le domaine scientifique et/ou médical
- Exploitation et/ou extraction de charbon
- Activités contraires aux bonnes mœurs, Sociétés de jeux d'argent et casinos
- Culture, production ou vente de tabac